



FÉDÉRATION ROYALE
MAROCAINE DE
BADMINTON

REGLEMENT DEPOT DES LICENCES

FRMBAD 2020



REGLEMENT DEPOT DES LICENCES

Messieurs les présidents

En vue d'une bonne organisation des licences, et la préparation en perspective de leur mécanisation, nous vous prions de bien vouloir respecter les règles concernant les procédures d'administration des licences à savoir :

Toute personne inscrite sur les contrôles d'une association affiliée doit être licenciée pour cette seule association.

- Soit au titre de joueur – J
- Soit au titre de dirigeant – D
- Soit entraîneur – E
- Soit arbitre –A

- ✓ Les associations demandent par écrit à la fédération le nombre de carton de licence dont elles ont besoin en joignant la somme correspondante.
- ✓ Elle demande également les bordereaux d'envoi et d'assurance
- ✓ L'association fait remplir les licences qui doivent être signées par leurs intéressés
- ✓ L'association renvoi en recommandé les licences à la fédération, chaque envoi doit être accompagné :
- ✓ Un bordereau de licences (en double exemplaire)

- Un bordereau d'assurance (en quatre exemplaires)
- Du montant correspondant aux frais (50,00dh)
- La licence doit être rédigée lisiblement et comporter trois photos de moins de deux années provenant du même cliché, cachetée et signée par l'intéressé et par le club.

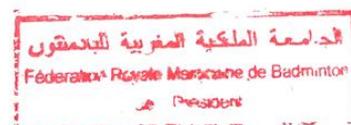
Dépôt des licences :

- Tout dépôt de licence non réglementaire, incomplet ou non réglé sera rejeté automatiquement sans recours.

- Les bordereaux d'envois des licences, sont utilisés comme enveloppe pour comporter le cachet de la poste prouvant la date d'envoi.

- Toute licence déposée à la fédération pour être enregistrée, doit obligatoirement comporter :

- Nom, prénom,
- Date de naissance
- Nationalité
- Adresse du joueur
- Photos d'identité (3, une par volet)
- Et signature du joueur.



-Etre accompagné : d'un droit fixe dont le montant est déterminé chaque année par le comité directeur pour chaque catégorie.

- Le dépôt des licences doit toujours être effectué sur bordereau en double exemplaire signé par le responsable du club demandeur.
- Les fraudes et les faux sur les photocopies, les âges, l'identité frappent la licence de nullité et exposent le club à une amende de 200 DH indépendamment des autres sanctions que peut prendre le comité directeur.

Renouvellement des licences

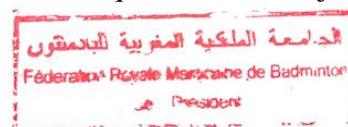
- Tout joueur ne sollicitant pas une licence pour un nouveau club, sa qualification est considérée automatique pour son ancien club par le fait du simple dépôt de sa licence par les soins du délégué de son club. Aucune nouvelle signature de l'intéressé sur le bordereau ou sur la licence, n'est exigée.

Délivrance des licences

- Toute licence, déposée directement ou adressée par poste à la fédération, qui ne remplira pas toutes les obligations décrites, sera automatiquement rejetée et considérée comme nulle et non avenue, et le joueur au nom duquel elle est établie, n'aura pas la possibilité de s'en prévaloir pour participer à une rencontre officielle.
- Seules les licences en règle et ne faisant pas l'objet d'une opposition de la commission des statuts et règlements seront délivrées aux clubs qui auront l'obligation de se conformer aux délais de qualification prévue.
- Les délégués des clubs dûment accrédités sont seuls habilités à déposer et retirer les licences de la fédération et ce contre décharge.
- Toute autre personne devant remplacer un délégué en cas d'empêchement de ce dernier doit obligatoirement produire une autorisation du club concerné.
- Cas particuliers : si une licence non signée par son titulaire est, par erreur, délivrée par la fédération, il sera admis par la simple inscription du joueur sur une seule feuille de match équivalra à sa signature ; à la condition, toutefois que cette inscription soit effectuée réglementairement.
- En cas de perte de la carte de licence, le club doit aviser la fédération et présenter une demande de duplicata.
- Ce duplicata donnera lieu au paiement des droits comme s'il s'agit d'une nouvelle licence et doit par conséquent, être accompagné du bordereau réglementaire en deux exemplaires.

Délais de qualification des licences

- Tout dépôt de licence effectué réglementairement, donne droit à la qualification des joueurs dans les délais suivants :
 - 24 heures pour un « Renouvellement »
 - 4 jours pour une « Nouvelle licence »
 - 8 jours pour une « Mutation d'un club à un autre »
- Le délai court de la date d'envoi (cachet de la poste) ou de la remise au secrétariat (cachet de la fédération)

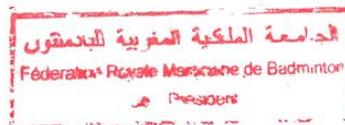


Contrôle des qualifications = examen des licences

- La commission des statuts et règlements est chargée d'examiner toutes les licences déposées par les clubs, avant enregistrement définitif par le secrétariat administratif.
- Cet examen portera sur l'état civil du joueur et sur sa situation au cours de la saison précédente.
- Les licences jugées conformes seront délivrées aux clubs dans les délais réglementaires.
- Celles jugées non conformes seront notifiées aux clubs au plus tard dans les huit jours qui suivent le dépôt.

Contrôle et justification d'âge (junior, cadet, minime & benjamin)

- Tout dépôt de licence pour un junior, un cadet, un minime ou benjamin, doit obligatoirement être accompagné d'une pièce d'identité légale munie d'une photo (extrait d'acte de naissance, carte d'identité administrative, passeport ; etc..) justifiant l'état civil du joueur (la carte scolaire n'est pas admise).
- L'Age définitif la catégorie selon les limites suivantes :
 - Benjamins : 13 ans maximum,
 - Minimes : 15 ans maximum.
 - Cadets : 17 ans maximum.
 - Juniors : 19 ans maximum.
 - Seniors : plus de 19 ans
- Pour les benjamins, minimes, cadets et les juniors, la présentation de l'extrait d'acte de naissance ou du livre de famille pourrait être admise.
- Toutefois, dans le cas, si par la suite, une réclamation est formulée à l'encontre d'un licencié qui aurait bénéficié de cette facilité, la commission des statuts et règlement, si elle juge cette réclamation fondée, peut exiger pour valider définitivement la licence du joueur en cause, la présentation, d'une pièce légale d'identité, comme prévue au premier paragraphe du présent article, dans un délai que fixera ladite commission.
- Faute de quoi, à l'expiration du délai accordé, le joueur sera frappé de suspension jusqu'à régularisation.
- Si l'arbitre d'une rencontre doute de l'identité ou de la qualification d'un joueur, il peut exiger une pièce d'identité officielle pour autoriser le joueur à évoluer avec son équipe.



Double signature

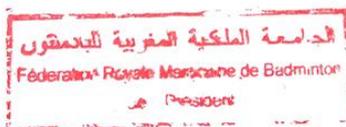
- Tout joueur qui aura signé plusieurs demandes de licence sera suspendu pour trois mois au minimum et, par la suite, il ne pourra être qualifié que pour le club qui a déposé en premier la licence dudit joueur.
- La date d'envoi (cachet de la poste) ou de dépôt à la fédération fera foi de primauté de la demande.

Joueur libre

Tout joueur ne prenant aucune licence durant une année sportive, ou n'ayant figuré sur aucune feuille de match pendant cette année, sera considéré comme un joueur libre pouvant opter pour un club de son choix à n'importe quelle date de la saison qui suit.

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration Sportivement

Règlement dépôt des licences (adopté par l'Assemblée Générale extraordinaire du 01 février 2020 à Kenitra)



Fédération Royale Marocaine de Badminton –FRMBAD-
Complexe sportif Mohammed V porte 10 N 25. BP 15 902 Casablanca

[TEL : 0672348758](tel:0672348758) / [0537353959](tel:0537353959)

www.frmbad.ma

frmbad2@gmail.com

badminton@frmbad.ma